

THEMATIQUE VEILLE SANITAIRE INTERNATIONALE

Au sein de la Plateforme ESA depuis novembre 2013, une veille sanitaire internationale (VSI) est mise en œuvre vis-à-vis de dangers sanitaires qui ne sont pas présents sur le territoire national. Cette veille est fondée sur l'identification, le suivi et l'analyse des signaux relatifs aux dangers sanitaires (en santé animale au sens large) menaçant le territoire français, dans un but de production d'information à des fins d'évaluation du risque d'une part, et de gestion du risque d'autre part. Le Cirad coordonne une cellule d'animation (Anses, DGAL, Cirad) de cette activité au quotidien. Un Groupe de suivi dédié permet de faire l'interface avec les attentes et besoins des membres de la Plateforme ESA. Un réseau d'experts est constitué pour contribuer au travail de veille. Ils sont identifiés sur la base de leur expertise thématique ou de leur connaissance de la situation sanitaire de régions, de pays ou de continents. Ils sont en première instance nationaux et éventuellement internationaux selon leur domaine de compétence spécifique.

L'inscription dans le programme d'activité de la Plateforme française d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA) d'une nouvelle thématique « Veille sanitaire internationale » (VSI) a été validée lors de la réunion du Comité national d'épidémiologie en santé animale (Cnesa) du 17 janvier 2013.

I. OBJECTIFS

Une des missions assignées à la Plateforme ESA (voir la Convention cadre portant définition de la Plateforme ESA) est de : « *Coordonner la mise en œuvre de la veille internationale sur les risques sanitaires et produire des rapports de veille synthétiques périodiques* ». Il s'agit d'identifier, suivre et analyser les signaux relatifs aux dangers sanitaires (en santé animale au sens large) menaçant le territoire français, dans un but de production d'information à des fins d'évaluation du risque d'une part, et de gestion du risque d'autre part.

II. PÉRIMÈTRE

La veille est fondée sur la détection *ad hoc* et l'interprétation d'évènements inhabituels au niveau international pouvant diffuser et présenter un caractère de gravité pour la santé animale et humaine (pour les dangers sanitaires zoonotiques) en France (signaux faibles, données non-structurées, non-validées). Sont également prises en compte des données épidémiologiques déjà collectées et distribuées par des différentes sources officielles (données structurées, validées). Les données non-structurées sont de nature très diverse et proviennent de sources multiples et non préétablies. Il peut s'agir de rumeurs non-vérifiées provenant des media, d'informations fiables provenant de sources autorisées compétentes ou de données issues des systèmes de surveillance et d'alerte classiques. Une attention importante est donnée à l'information en provenance d'experts et des réseaux de surveillance déjà établis (en particulier des réseaux du Cirad).

La nature des événements sanitaires suivis n'est pas prédéterminée, mais une priorité est donnée à la liste priorisée de maladies animales exotiques (avis Anses)¹, aux maladies nouvelles, et à leurs signaux non spécifiques. Sont également pris en compte outre les maladies et les agents pathogènes, les vecteurs d'agents pathogènes (tiques, moustiques, moucheron culicoïdes), dont le suivi est nécessaire à la compréhension des risques d'introduction ou de diffusion des agents pathogènes potentiellement transmis, et les dangers sanitaires liés à des conditions environnementales ou socio-économiques particulières (inondations, sécheresses, troubles sociaux, importations massives d'animaux sur pied, etc.).

Cette liste vise en premier lieu les maladies affectant les filières de production terrestres. Cependant, des agents pathogènes affectant une filière de production aquacole, la faune sauvage ou des animaux de compagnie pourront être intégrés au périmètre de la veille au gré de la survenue d'événements sanitaires particuliers.

III. FONCTIONNEMENT

1. Cellule d'animation

La cellule d'animation (CA-VSI) est coordonnée par le Cirad ; elle est composée par des représentants de l'Anses (n=4), du Cirad (n=3) et de la DGAL (n=3). Les membres de la CA-VSI sont sollicités pour la recherche de signaux, la vérification d'événements, l'analyse d'alertes, et la validation de demandes sur la pertinence de mettre un œuvre l'analyse d'un danger sanitaire.

La CA-VSI se réunit d'une façon régulière, déterminée par ses membres et selon la situation épidémiologique au niveau international. L'objet de ces réunions est de développer une méthodologie pour cette nouvelle veille, de sélectionner les maladies ou signaux d'importance, et, avec la participation des différents experts, d'analyser, de vérifier et de valider l'information et de produire des notes sanitaires.

L'implication du Cirad fait également l'objet d'une thèse d'université « Identification et traitement des signaux d'émergence pour la veille internationale sur les maladies animales émergentes ». L'animatrice de la CA-VSI (qui est également la doctorante) mène son activité de recherche dans l'unité Contrôle de maladies émergentes et exotiques (CMAEE), Cirad, Montpellier, pour la période 2013-2016. Le travail de thèse vise à intégrer des connaissances épidémiologiques et bioinformatiques pour proposer des méthodes innovantes de veille et d'alerte des maladies animales. Il permettra de concevoir, mettre en place et animer un dispositif pour identifier, à partir de sources de veille déjà constituées, des signaux relatifs aux dangers sanitaires pris en compte, ou à des facteurs de risque d'introduction ou d'émergence de ces dangers sanitaires. Il s'agira ensuite de filtrer des signaux signifiants, de les analyser et de fournir une information éclairée aux membres la Plateforme ESA.

2. Réseau d'experts

Un réseau d'experts est constitué pour contribuer au travail de veille, et est mis à jour régulièrement notamment lors de l'inclusion de nouveaux dangers dans la VSI. Les experts sélectionnés sur la base de leur expertise thématique ou de leur connaissance de la situation sanitaire de régions ou de continents sont en première instance nationaux et éventuellement internationaux selon leur domaine de compétence spécifique.

Pour un sujet donné, dans la mesure du possible, au moins un des experts nationaux provient des Laboratoires nationaux de référence, un expert provient d'une équipe d'épidémiologie du Cirad ou de l'Anses ayant une expertise méthodologique et/ou thématique.

¹ <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/SANT2008sa0390Ra.pdf> et <http://www.anses.fr/Documents/SANT2009sa0294Ra.pdf>

La demande d'expertise pour un expert national se fait directement auprès de l'expert identifié (par un courriel) après l'accord de tous les membres de la CA-VSI. La demande d'expertise pour un expert étranger se fait de la même manière s'il s'agit d'un scientifique ; s'il s'agit de questionner une institution sanitaire vétérinaire à l'étranger, la demande se fait par la voie officielle par la DGAL.

Les experts contribuent au dispositif VSI d'une façon volontaire et sans rémunération. Ils font partie de la liste d'experts du dispositif VSI et ils peuvent être consultés en tant que de besoin pour leur domaine technique, maladies ou aire géographique de compétence. Un expert est ajouté à la liste d'experts après son accord. Les experts s'engagent formellement à la confidentialité vis-à-vis des données qui lui seraient fournies par la CA-VSI.

La liste d'experts du dispositif VSI est accessible dans une base de données du Centre de ressources de la Plateforme ESA (CdR). Elle est en accès autorisé seulement pour les membres du GS VSI. Les modifications concernant les informations personnelles des experts et leur niveau de contribution dans le dispositif VSI (analyse, vérification, validation d'information et de rédaction ou lecture d'informations scientifiques) sont faites par l'animateur de la CA-VSI.

3. Groupe de suivi VSI

Le groupe de suivi VSI (GS-VSI) est composé de la CA-VSI et des représentants des membres de la Plateforme ESA qui ont souhaité faire partie du GS-VSI.

Actuellement des représentants de Coop de France, de GDS France, de l'ONCFS, et de la SNGTV font partie du GS-VSI, auxquels s'ajoutent le Cirad, l'Anses et la DGAL qui composent la CA-VSI. Ces représentants sont chargés d'exprimer les besoins et les attentes des membres de la Plateforme ESA en matière de VSI, leur évolution, et de donner leur avis sur la manière dont la VSI y répond. Par ailleurs, ils participent aux réflexions méthodologiques nécessaires à l'activité de VSI, ainsi qu'à l'analyse critique des développements méthodologiques entrepris.

Le GS-VSI se réunit trois à quatre fois par an, en amont des réunions du Cnesa, ce qui permet d'identifier les questions stratégiques ou opérationnelles qui seraient à porter au niveau du Cnesa.

IV. PRODUCTIONS

Le dispositif de VSI produit trois grands types d'informations sanitaires :

- des notes *ad hoc*, consistant en une information en temps réel, en réponse à un danger considéré comme important et proche (dans l'espace et dans le temps),
- des notes d'information sur l'évolution de la situation épidémiologique d'un danger sanitaire listé ou d'un phénomène de santé inexplicé (surveillance syndromique), et
- des synthèses mono ou multi-thématiques, de l'activité de veille.

Les notes *ad hoc* sont à destination exclusive des membres de la Plateforme ESA (Cnesa, GS-VSI et animateurs des Groupes de suivi thématiques de la Plateforme ESA pour les notes qui les concernent), et ne font pas l'objet d'une diffusion publique.

Les notes d'information et les synthèses sont mises en ligne dans le Centre de ressources de la Plateforme ESA. Certaines, davantage consolidées, font l'objet de brèves ou d'articles dans le *Bulletin épidémiologique (BE)*. La diffusion via le CdR ou le *BE* a pour cible principale les professionnels de santé publique vétérinaire, même si toute personne peut y avoir accès.

V. CAPITALISATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le dispositif VSI est conçu pour permettre la capitalisation et le retour d'expérience sur son fonctionnement. En particulier sont tracés et archivés les résultats de l'interrogation régulière des sources de données, les signaux écartés et retenus, et les productions du dispositif.

Cela permettra de faire une analyse critique rétrospective périodique du fonctionnement du dispositif selon une méthodologie à définir (par ex. indicateurs de sensibilité (signaux manqués), de spécificité (excès de signaux)). Cette analyse de la performance pourra également se faire en comparaison avec d'autres dispositifs de veille en France ou dans d'autres pays européens.

Le recueil en temps réel et à intervalle régulier de la perception des destinataires de la veille sera également mis en place, à travers la consultation du GS VSI, des membres de la Plateforme ESA ou d'enquête ponctuelles, par exemple via le CdR.